

VOIE VERTE

Genève > Lancy > Onex > Confignon > Bernex

Les Voies vertes genevoises, c'est quoi ?

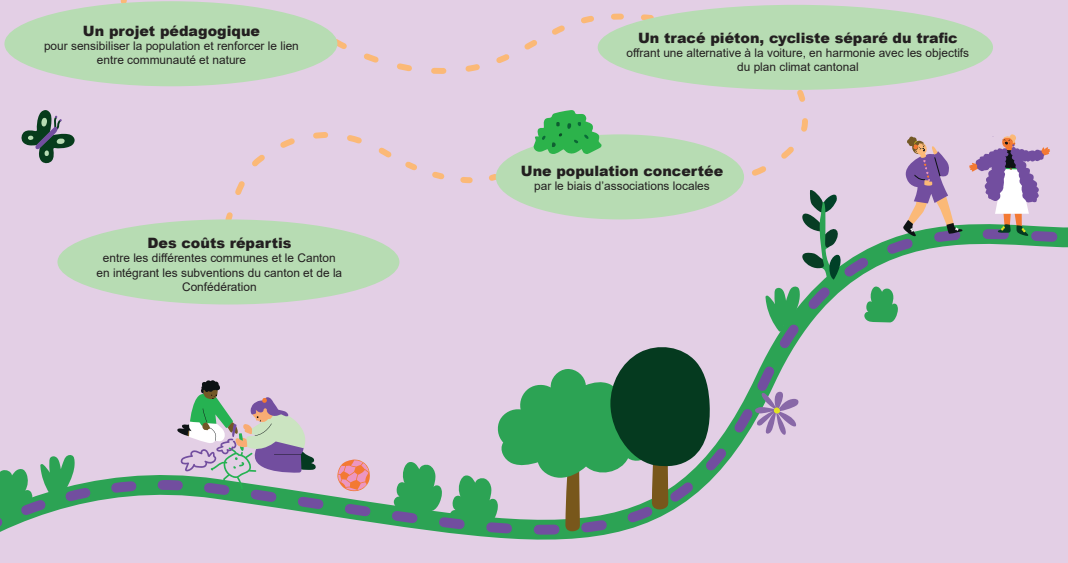
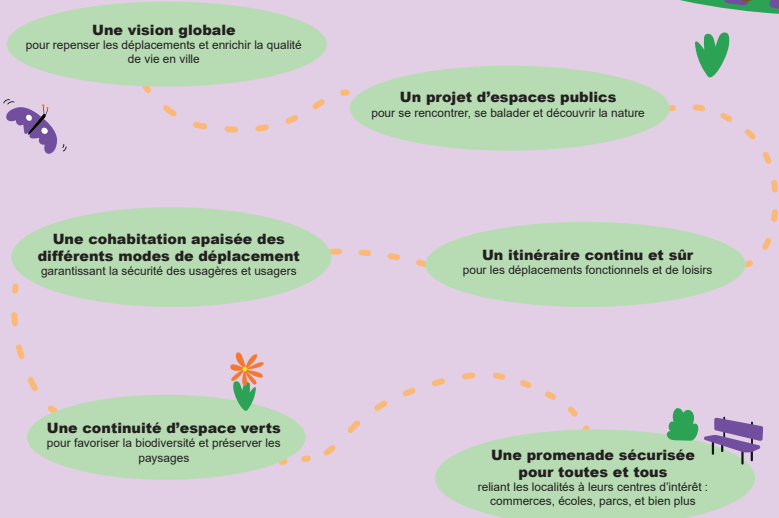
Les Voies vertes sont des tracés continus, apaisés et sécurisés pensés pour les déplacements à pied, à vélo, en trottinette ou encore poussette. Elles offrent des parcours agréables qui valorisent l'environnement et le cadre de vie.

Suite au décret sur l'urgence climatique, les Voies vertes s'inscrivent comme l'un des pas vers la décarbonation de la mobilité à Genève et contribuent à l'atteinte des objectifs du plan climat cantonal 2030. L'enjeu est d'améliorer le cadre de vie des habitantes et habitants en offrant des espaces publics de qualité et en reliant les principaux lieux de vie des quartiers traversés, à pied ou à vélo.

Elles sont des espaces publics «inclusifs» garantissant une accessibilité pour toutes et tous, quel que soit son âge ou sa forme physique. Leurs aménagements sont ainsi pensés pour faciliter l'accès, notamment aux plus vulnérables comme les personnes âgées, les enfants ou toute personne à mobilité réduite. Cela signifie d'offrir des lieux ombragés et de repos avec des bancs, des jeux pour enfants, des points d'eau ou encore de considérer les contraintes de déplacement avec une poussette ou une chaise roulante.

Perçues comme l'une des alternatives aux déplacements motorisés, les voies vertes permettent une connexion entre la périphérie et le centre de Genève, ainsi qu'au réseau de transports en commun (gares, arrêts TPG).

Les Voies vertes font partie d'un réseau à l'échelle du Grand Genève et font l'objet d'un cofinancement par la Confédération suisse dans le cadre du projet d'agglomération. Pilotées et coordonnées par le canton, leur réalisation est assurée par le canton ou les communes. Certains tronçons sont déjà réalisés, d'autres sont en cours de réalisation à Vernier et Prégny-Chambésy. D'autres sont encore au stade de planification, telle la voie Verte Genève-Bernex.



Les Voies vertes et les axes forts cyclables : un réseau complémentaire



Les Voies vertes :

- Aménagements pensés comme des espaces publics inclusifs, propices à la rencontre, à l'échange et à la promenade
- Allient sécurité et loisirs dans des espaces apaisés
- Privilégient le partage des usages lorsque l'espace est contraint (mixte plutôt que séparatif)
- Déplacements et séjours de proximité, à rythme modéré, usages récréatifs
- Valorisent l'environnement et le cadre de vie

Les axes forts cyclables :

- Aménagements en site propre avec séparation claires entre les vélos et piétons
- Allient vitesse et sécurité grâce à des gabarits offrant un bon niveau de service
- Déplacements efficaces, fonctionnels, utilitaires et pendulaires
- Assurent la continuité d'un réseau composé de voies radiales et de voies tangentielles
- En général de la compétence du Canton (sur le domaine public cantonal)

L'exemple Genève – Bernex, insertion dans le territoire

- Voie verte
- Voie verte piétonne
- Voie verte cycle rapide
- Autres Voies vertes
- Axe fort vélo
- Liaisons
- Arrêts TPG



En séparant piétons et cyclistes sur ces « axes forts vélo », le Canton de Genève souhaite proposer :

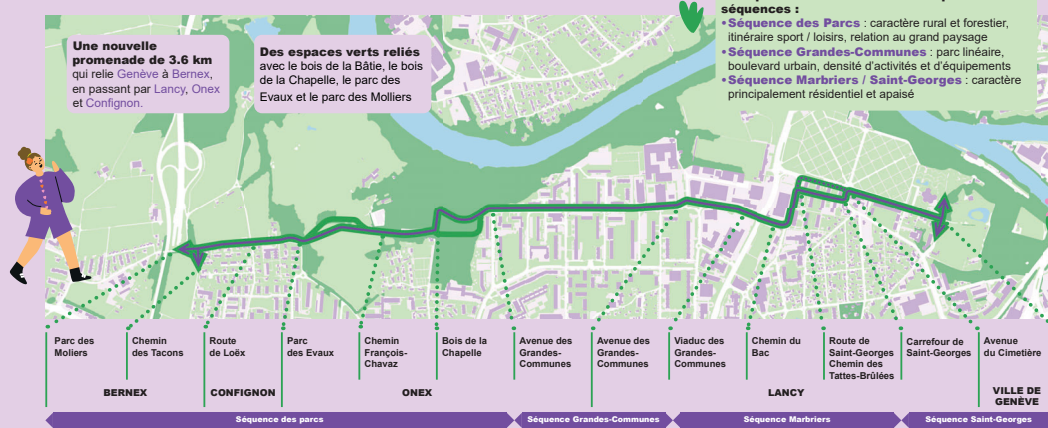
- aux piétons un véritable espace sans cohabitation forcée avec des vélos roulant cinq fois plus vite que le pas de la marche,
- aux cyclistes des itinéraires efficaces, sécurisés, fiables, confortables, attractifs et interconnectés pour traverser l'agglomération.



La Voie verte Genève – Bernex



Où passe la Voie verte ?

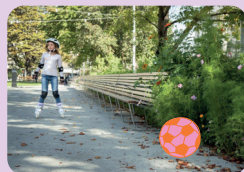


Imaginer demain avec...



des espaces de détente...

Images d'illustrations



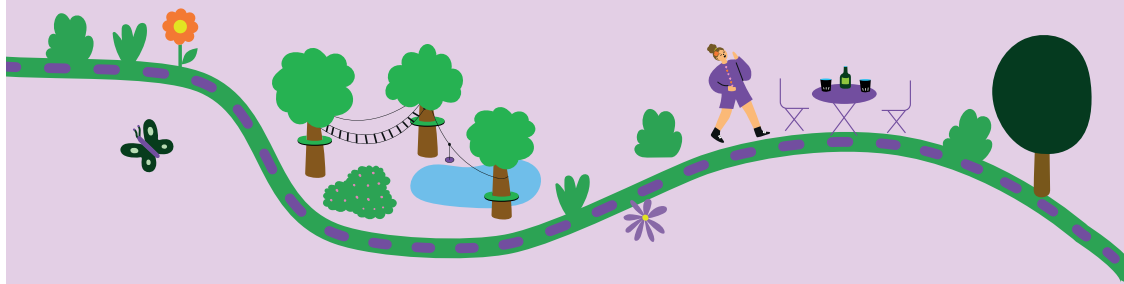
des espaces de loisirs...



des axes urbains apaisés...



des itinéraires directs et confortables...



Séquence des parcs

Une séquence avec des lieux emblématiques au caractère naturel



Planning



Une situation dans un écrin de nature

La séquence des parcs traverse de nombreux espaces naturels en lien avec le bord du Rhône. On y retrouve une multitude d'itinéraires piétons et cyclables propices aux loisirs.

Cette séquence s'inscrit également dans la continuité des projets de mobilité douce à l'échelle du territoire, notamment la future passerelle SIG sur le Rhône, qui viendra connecter les Villes d'Onex et de Vernier.

Préserver et renforcer la biodiversité

La question environnementale est au cœur de cette séquence. Elle englobe des thématiques majeures telles que la protection des terres agricoles, le renforcement des corridors écologiques, ainsi que la préservation de la faune, des forêts et des arbres centenaires.

Dans le parc des Evaux, la gestion des eaux de pluie constitue un enjeu important : lors de fortes précipitations, certains chemins peuvent être temporairement inondés. Le projet prévoit la création de bassins de rétention intégrés au paysage, permettant de collecter et de réguler les eaux de ruissellement tout en s'appuyant sur la topographie naturelle du site.

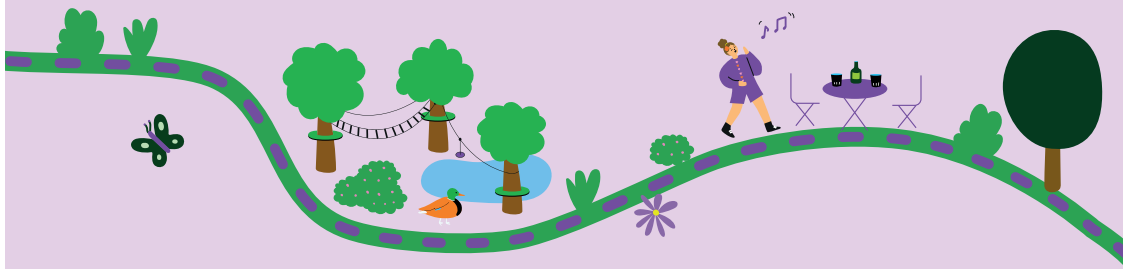
La Voie verte intègre ces enjeux avec l'ambition de créer une situation nouvelle, favorable à la préservation et au développement de la biodiversité, ainsi qu'à la mise en valeur du paysage.



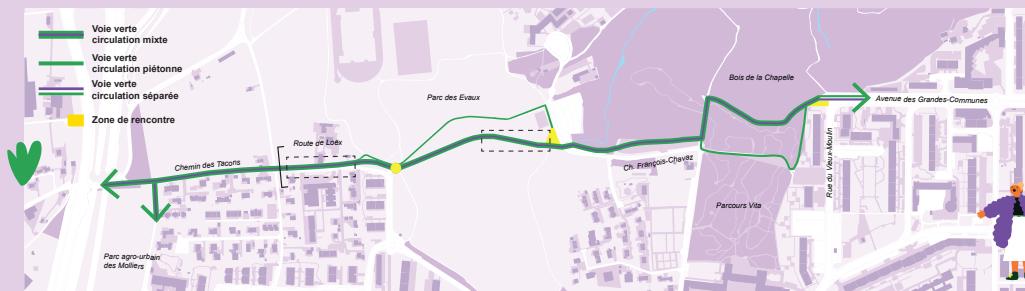
Illustration de l'aménagement de la Route de Lods © atelier ADR



Illustration du cheminement à travers le Parc des Evaux © BRUTSCH Thibaut



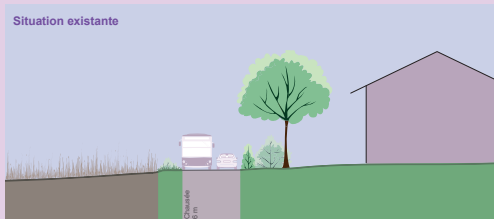
Séquence des parcs



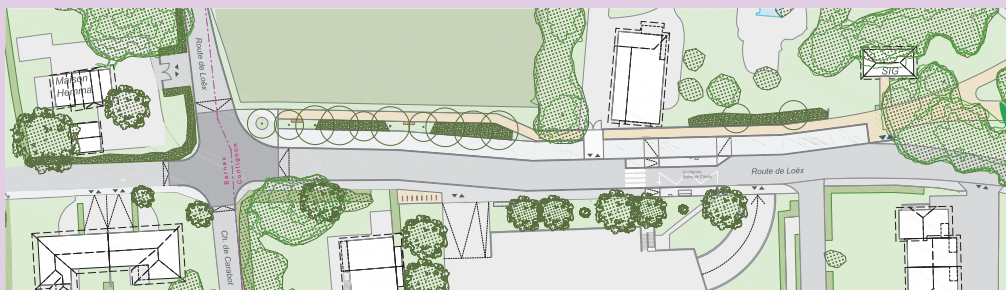
Route de Loëx, quelles modifications ?

L'aménagement actuel de la route de Loëx constitue un obstacle à la mobilité douce. L'aménagement est repensé afin d'intégrer des trottoirs et des pistes cyclables dédiés.

Situation existante

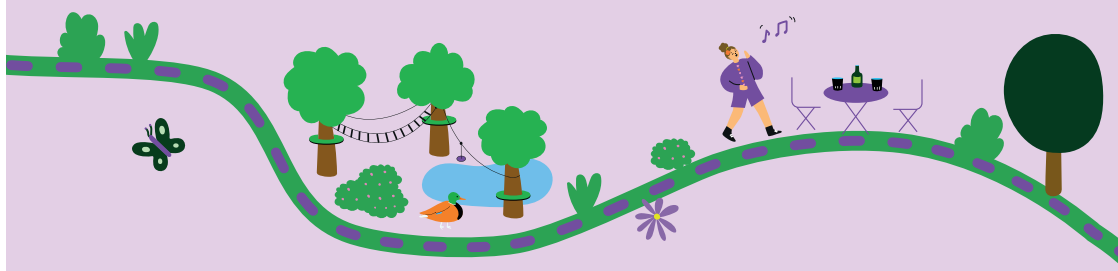
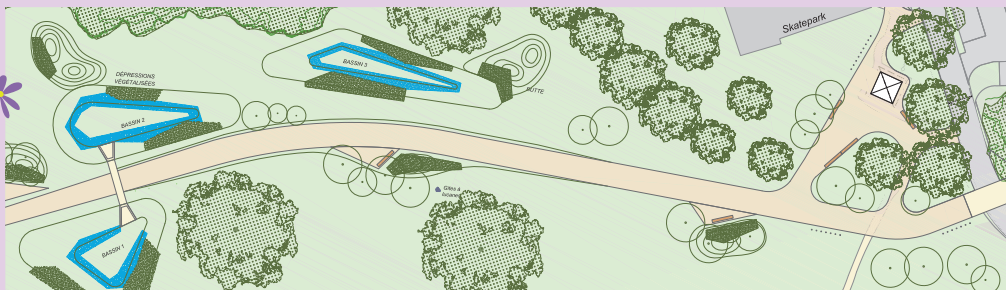


Situation réaménagée



Parc des Eaux, nouvelle liaison paysagère pour les mobilités douces

Dans le parc des Eaux, le tracé propose une séparation des cheminements en deux itinéraires, les piétons empruntant le chemin existant au nord, tandis que les cycles partagent une nouvelle piste mixte au sud. Aux extrémités, des placettes réunissent les flux et marquent la transition entre le parc et les espaces routiers, modérant les vitesses pour faciliter la cohabitation entre piétons et cyclistes.



Séquence des Grandes-Communes

Une séquence avec des lieux emblématiques au caractère urbain



Planning



Une séquence de ville réaménagée

La séquence des Grandes-Communes offre un contraste marqué avec celle des parcs. Elle se caractérise par un quartier résidentiel et d'activités.

La Voie verte transformera cet axe en boulevard urbain, qui connectera les immeubles, les commerces, les écoles, les services et les lieux d'activité.

Ce secteur est également bien desservi par de nombreux transports en commun.

Un besoin de fraîcheur en ville

Un des enjeux de cette séquence est d'apporter plus de fraîcheur dans la ville pour lutter contre les îlots de chaleur, via la végétation et l'arborisation.

Un dispositif est mis en place pour soutenir la présence végétale : l'eau de pluie ruisselle vers les fosses des arbres, redimensionnées et élargies afin d'offrir d'avantage d'espace aux racines.



Illustration de l'aménagement de l'avenue des Grandes-Communes © atelier ADR

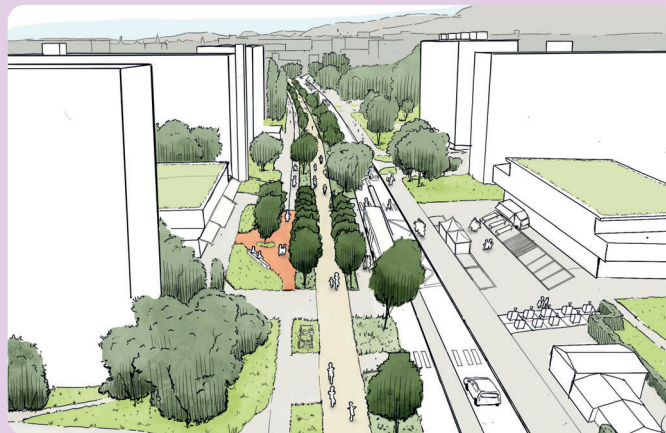
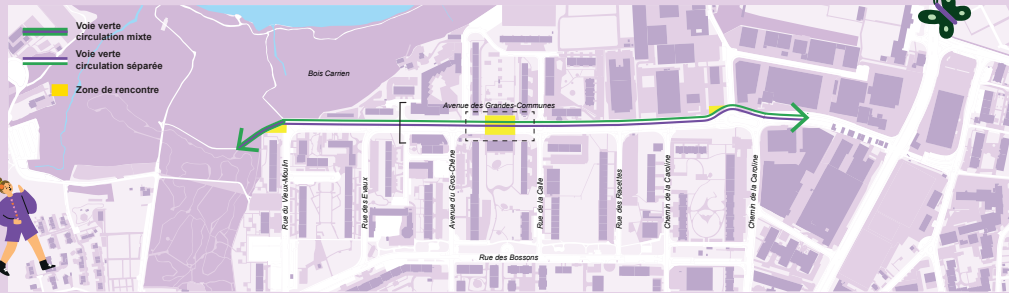


Illustration de l'aménagement de l'avenue des Grandes-Communes © BRUTSCH Thibaut

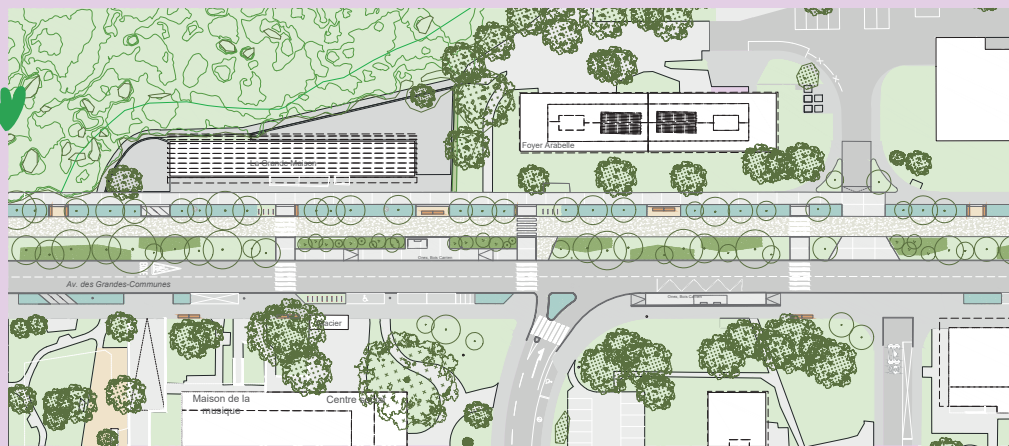
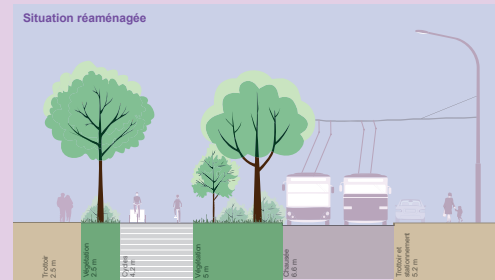
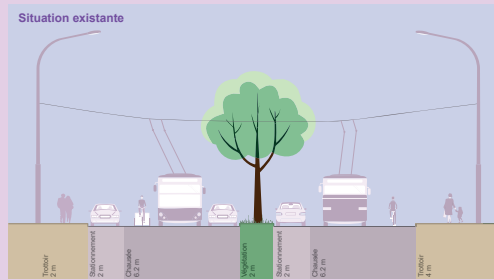


Séquence des Grandes-Communes



Avenue des Grandes-Communes, quelles modifications ?

Le fonctionnement de l'avenue des Grandes-Communes est revu en attribuant la moitié nord à la Voie verte. Deux bandes végétales structurent l'espace : une bande centrale, élargie pour accueillir davantage d'arbres, sépare la partie sud dédiée à la circulation des voitures et des bus. Une seconde bande plantée est aménagée entre la voie cyclable et la voie piétonne, renforçant la qualité paysagère et la lisibilité des usages et la sécurité des usagers.



Séquence des Marbriers

Une séquence avec des éléments emblématiques



Planning



Améliorer la traversée est - ouest

La séquence des Marbriers est marquée par le viaduc des Grandes-Communes traversant la zone d'activité des Morgines. Il constitue le lien le plus direct entre la Cité Nouvelle et le centre-ville de Genève. L'enjeu de cette séquence est d'améliorer la traversée de la route du Pont Butin et la connexion des quartiers alentours.

Une nouvelle passerelle cyclable en double sens est construite parallèlement au viaduc et la circulation des bus est favorisée sur le viaduc existant.

Relier le haut et le bas

En plus d'améliorer la traversée d'est en ouest pour cette région de Genève, la Ville de Lancy prévoit également la reconstruction d'un escalier et d'un ascenseur au centre du viaduc afin de permettre l'accessibilité universelle du viaduc à la zone d'activité et les arrêts de Transports Publics du niveau inférieur.



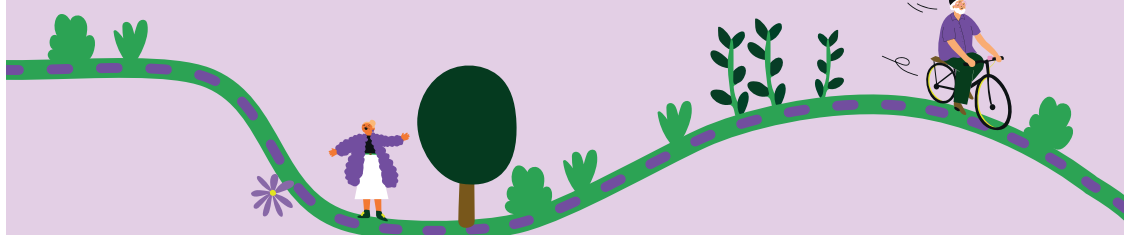
Illustration de l'aménagement du Chemin du Bac © atelier ADR

Qualifier les rues résidentielles

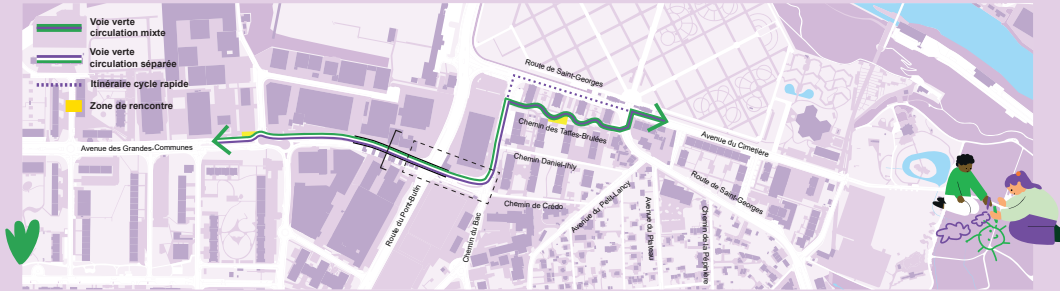
À l'écart du viaduc, le tracé se poursuit dans un tissu plus calme et résidentiel, notamment sur le chemin du Bac et le chemin des Tattes-Brûlées. La Voie verte s'inscrit dans ces rues de quartier en proposant un aménagement lisible et apaisé, donnant une image uniforme d'espace public qualitatif plutôt que de route.



Illustration de l'aménagement du Chemin des Tattes-Brûlées © atelier ADR



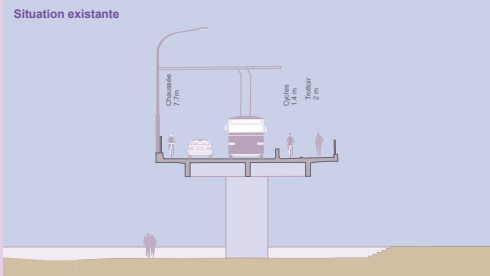
Séquence des Marbriers



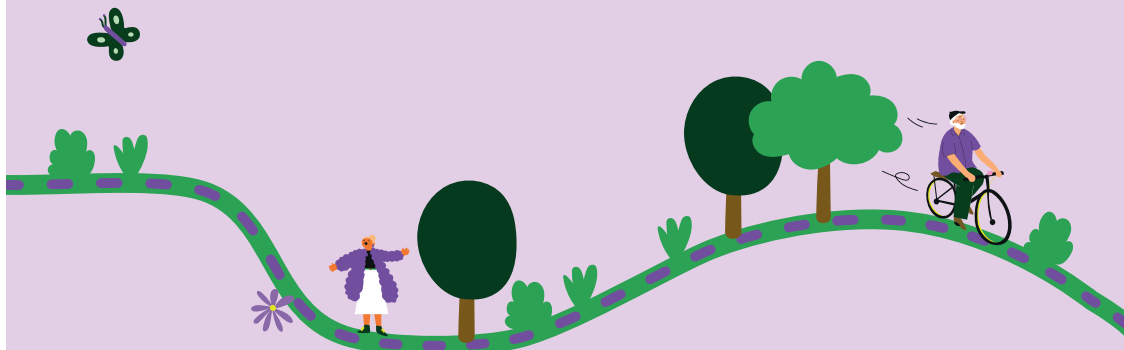
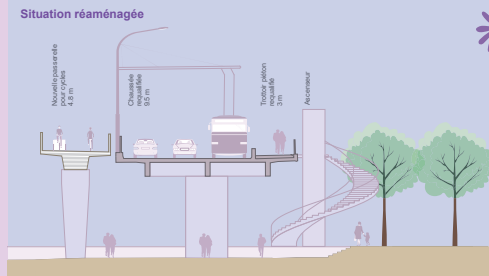
Viaduc des Grandes-Communes, quelles modifications ?

Une nouvelle passerelle, construite parallèlement au viaduc existant, accueille un double sens dédié aux cyclistes. Un trottoir généreux de près de 3 mètres est aménagé sur l'espace libéré sur le viaduc, réservé aux piétons et aux piétons.

Situation existante



Situation réaménagée



Séquence Saint-Georges

Une séquence au caractère naturel



Planning



Un cadre verdoyant et arboré

La Voie verte longe le cimetière Saint-Georges et se poursuit jusqu'au Bois de la Bâtie. L'entrée du cimetière sera aménagée en supprimant les différences de niveau pour faciliter l'accès à tous les publics.

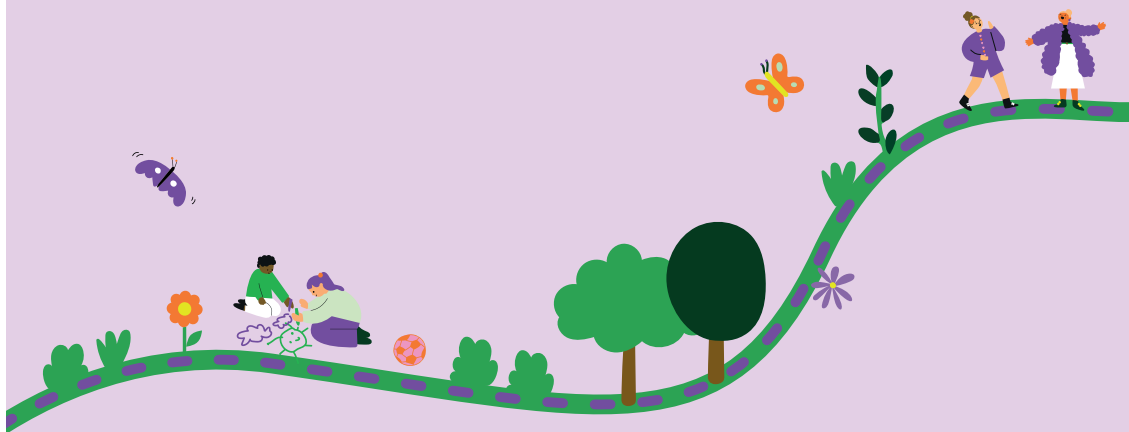
L'installation de bancs confèrera une ambiance tranquille à ce lieu pour que piétons et cyclistes puissent se déplacer en toute sécurité dans l'espace partagé.

Un carrefour sécurisé pour les modes actifs

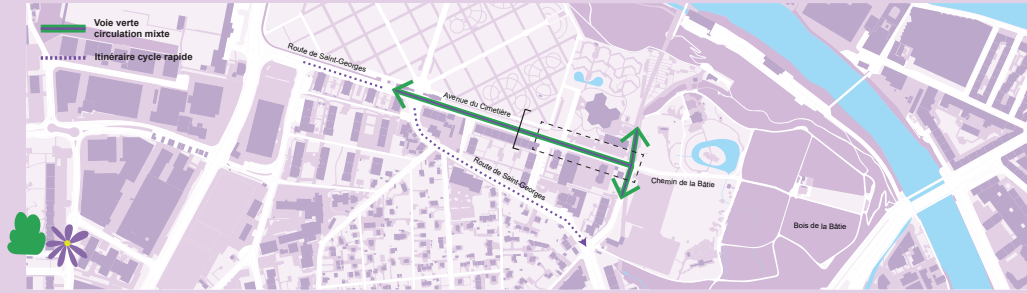
Le franchissement de la route de Saint-Georges est un point de passage obligé pour la continuité du parcours. Il sera réorganisé afin de mieux intégrer les besoins des mobilités actives, de manière confortable et sécurisée.



Illustration de l'aménagement de l'Avenue du Cimetière © atelier ADR



Séquence Saint-Georges



Avenue du Cimetière, quelles modifications ?

L'avenue du Cimetière est réaménagée pour apaiser la circulation. Elle passe à sens unique pour les véhicules motorisés, tout en restant à double sens pour les mobilités douces. La vitesse est limitée à 30 km/h. Les places de stationnement sont réorganisées en zone bleue et leur nombre est réduit. Ce réaménagement permet de diminuer le bruit routier et de renforcer la sécurité pour l'ensemble des usagers et usagères. La rue devient plus calme et plus agréable pour le quartier.

